

**Compte rendu du comité syndical  
Jeudi 11 mars 2021- 19h30**

**Membres présents :** Fabian BOURDIN, Audrey CHARDON, Pierre GRANDCHAMP, Kévin POUPARD, Marc MENEGHETTI, Eric ROSAY, Michel MERMIN, Virginie MOURIER, Aurélie BEAUD, Alban MAGNIN, Hélène ANSELME, Laurence NOVO-PEREZ, Philippe DUBOUCHET, Laurent CHEVALIER, André BONAVENTURE, Florent BENOIT, Frédérique GUILLET

**Absents, excusés :** Agnès CUZIN remplacée par Pierre GRANDCHAMP ; Béatrice FOL donne pouvoir à Aurélie BEAUD



### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Hélène ANSELME est désignée comme secrétaire de séance.

### **2. Approbation du procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du comité syndical du 17 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

*Arrivée d'Éric ROSAY à 19h45*

### **3. Débat d'orientations budgétaires 2021**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase constituée par le débat d'orientations budgétaires (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le débat d'orientations budgétaires constitue une formalité substantielle dans la procédure d'adoption des budgets. Il s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants, aux EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants et au département en application des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales.

Les obligations du DOB ont déjà été renforcées par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRe et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires (articles D2312-3, D3312-12 et D5211-18-1 du CGCT).

Même si le débat d'orientations budgétaires n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, sa teneur doit être retracée dans une délibération distincte de l'assemblée (circulaire n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 et TA de Montpellier, 11 octobre 1995, René Bard c/commune de Bedarieux), afin de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.

Conformément aux articles L.2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse du budget et du budget annexe Maison de Santé vous a été remise avec le présent ordre du jour, afin de servir de support au Débat. Il vous est proposé d'en prendre connaissance ensemble.

### **Le Comité syndical, ou l'exposé du Président,**

**DONNE ACTE** de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2021, tant pour le Budget Général que pour le Budget Annexe Maison de santé.

#### **4. Décisions prises par le Président en vertu de la délégation du Comité syndical**

Le Président du Syndicat Intercommunal du Pays du Vuache, Haute-Savoie,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

**VU** les délibérations en date du 18 juin 2020 et du 15 septembre 2020 par laquelle le Comité syndical l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

**CONSIDERANT QUE** le chantier de la maison de Santé pluridisciplinaire est en cours de réalisation à Valleiry et que des ajustements ont été nécessaires en phase travaux ;

**CONSIDERANT QUE** des demandes complémentaires de la part de la maîtrise d'œuvre ou des professionnels de santé ont généré la réalisation de plusieurs fiches de travaux modificatives qui feront l'objet d'avenant auprès des entreprises concernées, après validation par le Président ;

#### **DECIDE**

##### **Article 1er :**

Les fiches de travaux modificatives suivantes sont approuvées :

- FTM25, avenant 2, lot 10, Carrelage du Haut Bugey** : Moins-values de 14 600 €HT, revêtement muraux mosaïques remplacé par de la faïence
- FTM26, avenant 3, lot 05, JLV Aluminium**, : 9760 €HT, Ajout de store en RDC côté laboratoire
- FTM27 et FTM28, avenant 3, lot 12, Aquatair**, 1597,11 €HT/1997,91 €HT, Modification du ballon d'eau chaude sanitaire en R+1 et en RDC pour les kiné /Attentes VMC et Frigo pour le laboratoire
- FTM29, avenant 2, lot 7, Bouvier Frères** :3868,75 €HT, mise en place d'une cloison vitrée au R+1 pour séparer salle d'attente du secrétariat
- FTM30, avenant 2, lot 1, AB Maçonnerie** : 2350 €HT, reprise de travaux de carottages pour passage de gaines pour le laboratoire
- FTM31, avenant 1, lot 15, RANNARD TP**, 1500 €HT, mise à la cote des regards extérieurs.

##### **Article 2:**

Il est précisé que la FTM 29, exclusivement demandée par les professionnels de santé fera l'objet d'un remboursement à moitié au Syndicat tel que conclu entre le Président et la Coordinatrice.

##### **Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général de SARA Développement, maître d'ouvrage délégué est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à ces avenants.

##### **Article 3 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Syndicat et un extrait en sera affiché à la porte du siège social.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

#### **5. Informations diverses et débat**

##### **Position du syndicat sur le radar pour la Gendarmerie :**

Les communes du Vuache avaient fait l'acquisition il y a plusieurs années d'un radar mobile mis à disposition des gendarmes. Ce matériel est vétuste et le comité syndical débat de l'opportunité d'acquérir un radar pour le compte de la Gendarmerie de Valleiry en remplacement. Le débat s'oriente vers deux questions majeures à savoir la volonté du Syndicat de se substituer aux compétences régaliennes de l'Etat et de déterminer la clef de répartition en cas d'achat. Les communes s'entendent pour prendre position sur ce point dans les 15 prochains jours.

Position du syndicat sur la création d'une nouvelle gendarmerie (acquisition du terrain, volonté d'engager les démarches) :

Il est rappelé que la population du territoire a augmenté de x10 tandis que les effectifs de la gendarmerie sont stables à 9 agents sur la caserne actuelle de Valleiry. Le manque de locaux, la vétusté, l'inconfort tant pour les usagers que pour les gendarmes n'est plus à démontrer. La commune de Vulbens dispose d'un terrain à proximité de Valleiry d'une contenance de 5000m<sup>2</sup> pour la construction d'une nouvelle Gendarmerie. Une rencontre a été organisée par le Président avec les responsables de la Gendarmerie dans le cadre de cette démarche.

En cas d'accord des membres du syndicat il faudrait prendre une nouvelle compétence, saisir officiellement la Gendarmerie, envisager le portage par l'EPF, demander à la gendarmerie de venir présenter le programme et le projet lors d'une réunion future.

Enfin, il est proposé d'adopter un vœu lors du prochain comité syndical.

Maison de Santé du Vuache :

La Maison de Santé sera livrée en mai avec une ouverture prévisionnelle au 31 mai. Le laboratoire étant livré brut, il ouvrira ses portes de manière décalée, après la réalisation de travaux d'aménagement.

La commission Maison de santé est appelée à se réunir sous peu pour étudier la livraison et les réserves. Enfin, un débat a lieu entre membres du syndicat pour le remplissage de la maison de santé et la recherche de nouveaux médecins.

**La séance est levée à 21h18.**

